

110835

CONVOCAÇÃO

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu
le jeudi 10 octobre 2013, à 14 h
dans les locaux d'Edipresse S.A.
Avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne

Cette assemblée générale annule les décisions prises relatives aux points 6, 8 et 9 de l'ordre du jour de la précédente assemblée du 28 mai 2013. Ces points sont remplacés par les points 1, 2 et 3 du présent ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre partiellement la réserve générale

Le conseil d'administration propose de dissoudre la réserve générale de CHF 50 000.– à concurrence de CHF 48 298.96.– pour réduire la perte reportée et de reporter à nouveau le solde déficitaire au bilan au 31 décembre 2012, solde qui sera éliminé par les mesures d'assainissement décrites au point 2 ci-dessous de l'ordre du jour.

2. Mesures d'assainissement

Afin d'éliminer partiellement, les pertes au bilan, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale:

- de réduire le capital-actions de CHF 600 000.- à zéro par l'annulation de toutes les actions existantes, afin d'amortir à concurrence de CHF 600 000.-, les pertes résultant du bilan.
- de procéder à une augmentation ordinaire simultanée du capital-actions à concurrence de CHF 1 449 000.- par l'émission, au pair, de 600 actions nominatives de CHF 2415.- nominal chacune, devant être intégralement libérées par compensation de créances et/ou en espèces et participant au dividende éventuel de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Le droit de souscription préférentiel des actionnaires ne sera pas supprimé. En cas de non-exercice de ce droit, par un ou plusieurs actionnaires, les nouvelles actions non-souscrites, pourront être offertes librement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration précise, en outre, qu'il est prévu de soumettre à une assemblée générale ultérieure, la décision de réduire le capital-actions à concurrence de CHF 849 000.– pour le ramener de CHF 1 449 000.– à CHF 600 000.–, par réduction de la valeur nominale de toutes les actions existantes, de CHF 2415.– à CHF 1000.–, afin d'amortir à concurrence de CHF 849 000.–, le solde des pertes résultant du bilan.

3. Modification des statuts

Le conseil d'administration propose d'abroger les dispositions relatives aux apports en nature et d'adapter les statuts aux nouvelles valeurs seuil servant à déterminer le type de contrôle des sociétés, au nouveau droit comptable et, sous réserve de l'adoption de l'augmentation ordinaire mentionnée sous point 2, sans modification, au nouveau type d'actions (actions nominatives) qui seront émises.

4. Divers

Conformément aux statuts, le rapport de gestion, le bilan, compte d'exploitation ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à disposition des actionnaires, sur rendez-vous, au siège de la société.

Les actionnaires désirant se faire représenter à l'assemblée générale peuvent donner procuration à un mandataire de leur choix et sont priés de renvoyer cette procuration au notaire Patrick de Preux, Avenue du Théâtre 7, à 1005 Lausanne, avant le 8 octobre 2013.

Le conseil d'administration souhaite constater dès le 10 octobre 2013, l'exécution de l'augmentation du capital-actions dont il est question au point 2 ci-dessus, pour autant que ses propositions soient adoptées par l'assemblée, sans modification.

Dès lors, les actionnaires qui désirent participer à cette augmentation, sont priés de renvoyer au notaire Patrick de Preux, leur bulletin de souscription dûment complété, **d'ici au 8 octobre 2013 au plus tard** et de verser également avant le 8 octobre 2013, le montant de la libération des actions souscrites, sur le compte de consignment numéro 0240-186107.D7B ouvert auprès de l'UBS S.A., à Genève, au nom de WORLD TEMPUS S.A.

Les actions qui n'auront pas été souscrites d'ici au 8 octobre 2013 seront à disposition du conseil d'administration qui procèdera à leur répartition.

Les actionnaires qui ne souhaitent pas souscrire à cette augmentation de capital, sont priés de renvoyer avant le 8 octobre 2013, au notaire Patrick de Preux, leur bulletin de renonciation au droit de souscription préférentiel. Passé ce délai, ils seront considérés comme ayant renoncé à ce droit.

Les procurations, bulletins de souscription, déclarations de renonciation et le projet des statuts modifiés sont à disposition des actionnaires, au siège de la société, rue Alfred-Bertrand 2, à 1206 Genève ou en l'Etude du notaire Patrick de Preux.

WORLD TEMPUS S.A.
Le conseil d'administration